

et que, de temps à autre, on mette de l'ordre. (Albert Breton, *Débats du Sénat*, 10 février 1988, p. 2736.)

107. Le chef de l'opposition de la province de la Nouvelle-Écosse, M. Vincent J. MacLean, a dit s'inquiéter énormément du fait que «les rôles et les responsabilités en matière de pêches» doivent figurer à l'ordre du jour de ces conférences annuelles. À son avis, tant qu'il en sera ainsi, la forte possibilité d'un changement risque de nuire aux intérêts de l'industrie de la pêche.

Cela ne semble pas porter à conséquence, mais le fait même que cela figure dans l'Accord du lac Meech laisse entendre qu'il faut apporter des modifications constitutionnelles aux rôles et aux responsabilités en matière de pêches. Nous pouvons tous convenir, je pense, que des améliorations sont possibles, mais que le transfert de la responsabilité traditionnelle de prendre des décisions aussi cruciales — notamment de savoir à qui on octroie des permis et comment on répartit les quotas — d'Ottawa aux provinces ne serait pas une amélioration. En fait, j'estime que cela provoquerait le chaos dans ce secteur. (*Débats du Sénat*, 3 février 1988, p. 2606.)

108. Selon des témoins, l'institutionnalisation des conférences signifierait que le Canada est destiné à être gouverné par des conférences des premiers ministres. Ils craignent qu'on parvienne ainsi à faire admettre le principe du fédéralisme exécutif au Canada.

109. De nombreux témoins ont déploré le fait qu'il ne semble pas y avoir de mécanisme permettant d'ajouter d'autres sujets à l'ordre du jour de ces conférences. Faudrait-il obtenir l'unanimité pour y ajouter de nouveaux sujets, ou même pour en retrancher parmi ceux qui y figurent?

110. Le Conseil canadien de développement social a estimé que l'institutionnalisation des conférences des premiers ministres allait limiter la portée du débat sur les modifications de la constitution, et se traduire par «l'interposition d'un nouvel instrument de gouvernement ayant préséance sur le Parlement.» (*Délibérations du Groupe chargé des représentations*, p. 1:33.)

111. Les représentants des peuples autochtones tiennent à participer aux pourparlers constitutionnels. Certains points déjà à l'ordre du jour, comme la réforme du Sénat et les pêches, présentent un intérêt vital pour eux. Les autochtones veulent être présents à la table des négociations afin de protéger et de promouvoir leurs intérêts dans ces domaines.